

**ASSOCIATION CINESOURDS**

36 Rue Ponsardin  
51100 REIMS

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes Associés

Alain FONTANESI Directeur de Bureau

Denis CLÉMENT Directeur Adjoint

Nathalie DROUARD

Laurence MIAS

Romain MOZET

Isabelle PERRAY

Benjamin VERMEREN

## ASSOCIATION CINESOURDS

36 Rue Ponsardin  
51100 REIMS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013



---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2013**

---

**ASSOCIATION CINESOURDS**

36 Rue Ponsardin  
51100 REIMS

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- × le contrôle des comptes annuels de l'Association « Cinésourds », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- × la justification de nos appréciations,
- × les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point « Faits caractéristiques de l'exercice » exposé à l'annexe concernant l'origine du déficit de l'exercice 2013 et les mesures engagées pour préserver la continuité de l'exploitation.

## II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tel qu'exposé ci-dessus, l'annexe comptable précise les difficultés rencontrées par l'association au cours de l'exercice, les actions engagées et les raisons qui concourent à l'établissement des comptes annuels selon le principe de continuité de l'exploitation.

L'annexe comptable expose également les circonstances qui rendent difficile la comparabilité des produits et charges d'exploitation entre l'exercice considéré et l'exercice précédent.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations fournies en annexe.

Nous nous sommes également attachés à justifier le montant des subventions perçues avec les conventions émanant des organismes financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Reims, le 11 juin 2014

**FCN**

*Commissaire aux comptes*

**Romain MOZET**

*Associé*



---

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013**

---

**ASSOCIATION CINESOURDS**

36 Rue Ponsardin  
51100 REIMS

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2013 12			Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions	179 754	28 376	151 378	154 429	3 051	1.98
	Installations techniques Matériel et outillage	32 868	17 617	15 251	19 615	4 364	22.25
	Autres immobilisations corporelles	56 491	27 475	29 016	17 165	11 851	69.04
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	240		240	100	140	140.00	
	<b>TOTAL I</b>	<b>269 353</b>	<b>73 468</b>	<b>195 885</b>	<b>191 310</b>	<b>4 576</b>	<b>2.39</b>
	Comptes de liaison <b>TOTAL II</b>						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	37 779	33 788	3 991	14 486	10 496	72.45
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 000		6 000		6 000	
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	44 172	1 874	42 299	25 105	17 194	68.49
	Autres créances	28 709		28 709	19 186	9 524	49.64
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 098		1 098	16 868	15 770	93.49	
Charges constatées d'avance (3)	739		739	344	395	114.74	
	<b>TOTAL III</b>	<b>118 498</b>	<b>35 662</b>	<b>82 836</b>	<b>75 989</b>	<b>6 846</b>	<b>9.01</b>
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>387 851</b>	<b>109 130</b>	<b>278 721</b>	<b>267 299</b>	<b>11 422</b>	<b>4.27</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		152	152			
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	23 832		14 645		9 186	62.72
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	<b>37 089</b>		<b>9 186</b>		<b>46 275</b>	<b>503.75</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecart de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 283		16 265		6 982	42.93	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	<b>TOTAL I</b>	<b>3 822</b>		<b>40 249</b>		<b>44 071</b>	<b>109.50</b>
	Comptes de liaison						
	<b>TOTAL II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	<b>TOTAL III</b>						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	169 396		161 555		7 841	4.85
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 498		21 176		55 321	261.24
	Dettes fiscales et sociales	36 649		36 877		228	0.62
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes							
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance			7 442		7 442	100.00
	<b>TOTAL IV</b>	<b>282 543</b>		<b>227 050</b>		<b>55 493</b>	<b>24.44</b>
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>278 721</b>		<b>267 299</b>		<b>11 422</b>	<b>4.27</b>

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

118 355      127 634  
156 500      99 416  
41 762        25 000

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>						
Ventes de marchandises	77 543		5 954		71 589	NS
Production vendue de Biens et Services	469 290		137 646		331 643	240.94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	214 708		109 248		105 460	96.53
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	21 767		18 646		3 122	16.74
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	22 069		589		21 480	NS
<b>TOTAL I</b>	<b>805 377</b>		<b>272 084</b>		<b>533 294</b>	<b>196.00</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>						
Achats de marchandises	39 637		2 474		37 163	NS
Variation de stock (marchandises)	5 370		886		6 256	706.44
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	559 505		79 875		479 629	600.47
Impôts, taxes et versements assimilés	6 361		1 770		4 591	259.45
Salaires et traitements	155 233		113 593		41 640	36.66
Charges sociales	38 427		26 740		11 687	43.71
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 130		18 452		6 678	36.19
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	35 662		19 221		16 441	85.54
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	345		1 060		715	67.46
<b>TOTAL II</b>	<b>854 929</b>		<b>264 071</b>		<b>590 858</b>	<b>223.75</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>49 552</b>		<b>8 013</b>		<b>57 565</b>	<b>718.37</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	12	Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				73	73	100.00
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>				73	73	100.00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés	6 041		6 219		178	2.87
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>	6 041		6 219		178	2.87
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	6 041		6 146		105	1.71
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	55 592		1 867		57 460	NS
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 373		630		5 743	911.91
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 352		6 724		8 628	128.32
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>	21 725		7 354		14 371	195.42
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	596		35		561	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 625				2 625	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>TOTAL VIII</b>	3 221		35		3 186	NS
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	18 504		7 319		11 185	152.83
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	827 102		279 511		547 591	195.91
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	864 191		270 325		593 866	219.69
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	37 089		9 186		46 275	503.75
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	37 089		9 186		46 275	503.75



***Cinésourds***  
**36 RUE PONSARDIN**  
**51100 REIMS**

**EXERCICE 2013**

***ANNEXE***



Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total est de 278 720,71 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 827 101,96 €, hors bénévolat, et dégageant un résultat déficitaire de 37 088,68 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

## 1. L'association

Cinésourds est une association française à but non lucratif, sise à Reims.  
Son objet principal est orienté vers :

- l'accessibilité des sourds à différentes activités culturelles, à des stages, à des prestations d'interprétariat ;
- la production et la vente de supports vidéo DVD destinés principalement aux sourds.

## 2. Faits caractéristiques de l'exercice

L'association organise tous les 2 ans un Festival culturel international, le « Festival Clin d'œil ». Les fortes variations des produits et charges d'exploitation constatées entre 2012 et 2013 trouvent leur origine dans l'organisation et la réalisation du Festival Clin d'œil 2013.

Le Festival 2013 a marqué les 10 ans de la manifestation et a recueilli un record d'affluence. Toutefois, la manifestation n'a pas permis d'équilibrer le budget pour diverses raisons conjuguées, à savoir les difficultés à capter des subventions à la hauteur de cette évènement international en dépit des efforts fournis, les coûts toujours grandissants liés à l'organisation compte tenu de la hausse de l'affluence (logistique, sécurité...) et ce en dépit de nombreuses heures de bénévolat relevées. Le déficit financier constaté par le festival compose l'essentiel du déficit 2013 de l'association obérant ainsi la trésorerie. En dépit de ce constat, la continuité d'exploitation demeure préservée grâce aux mesures engagées et déjà en place (autorisation de découvert, contrat Dailly) permettant d'envisager un retour à l'équilibre d'ici fin 2014.

L'association a poursuivi en 2013 ses activités habituelles et notamment l'activité de plateforme d'interprétation à distance démarrée en 2011.

L'interprétation à distance est un service mettant en œuvre des caméras vidéo pour fournir un service d'interprétation en langue des signes sans la présence physique d'interprète. Elle permet à un utilisateur sourd équipé d'un PC ou d'un téléphone vidéo de contacter un centre d'appel vidéo d'interprètes qui va pouvoir traduire la conversation en langue des signes françaises. Les signes de la personne sourde sont vus par l'interprète qui les traduit, et sa voix est alors entendue par la personne entendante. Il permet aux sourds de téléphoner au même titre que les entendants.

L'interprétation à distance n'a pas pour objectif de remplacer les services d'un interprète physiquement présent mais de proposer un service complémentaire aux usagers et aux interprètes eux-mêmes :

- Entretien impromptu ou sur rendez-vous et de courte durée (moins d'une heure) ;
- Appel téléphonique sans la présence physique de la personne sourde en face de l'interprète.

L'objectif du service d'interprétation à distance est de mutualiser les ressources humaines (interprètes) afin de répondre à un plus grand nombre de ces demandes. Dans les situations où des interventions peuvent s'effectuer aussi bien physiquement qu'à distance, le coût global de la prestation doit être réfléchi afin de ne pas nuire à l'une ou l'autre de ces activités. Le temps d'interprétation à distance est limité à 1/3 du temps de travail de l'interprète.

## 3. Evènements postérieurs à la clôture

Sans objet.



## 4. Règles et méthodes comptables

### 4.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

### 4.2. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.  
Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 31 décembre 2012 avait la même durée.

### 4.3. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation* ;
- *permanence des méthodes comptables* ;
- *indépendance des exercices*.



### 4.4. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

### 4.5. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

### 4.6. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification sur l'exercice.

#### **4.7. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.**

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

#### **4.8. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.**

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat, outre l'organisation du festival 1 an sur 2.

#### **4.9. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif**

##### 4.9.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- Logiciels et incorporels	1 à 2 ans soit 100% à 50% ;
- Constructions	25 ans soit 4% ;
- Matériels Audio / vidéo	2 à 5 ans soit 50% à 20% ;
- Installations générales	10 ans soit 10% ;
- Matériels de transport	2 à 4 ans soit 50% à 25% ;
- Matériels bureau et informatique	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;
- Agencements et mobilier de bureau	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;

##### 4.9.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

##### 4.9.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

##### 4.9.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.



#### 4.9.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

### 4.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

#### 4.10.1. Fonds propres

Les fonds propres de l'association se composent des excédents ou des déficits réalisés des années précédentes cumulés et affectés au poste « Report A Nouveau ».

#### 4.10.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.



#### 4.10.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

#### 4.10.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

#### 4.10.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

#### 4.10.6. Valorisation du bénévolat

Le bénévolat au titre de l'exercice 2013 est évalué à environ 5 444 heures réparties de la manière suivante :

- 80 heures affectées aux travaux administratifs et courants de l'association ;
- 5 364 heures affectées au Festival Clin d'Œil ;

soit un montant hors charges sociales estimé à 51 337 € sur la base d'un SMIC horaire de 9,43 euros ;

## 5. Informations complémentaires à certains postes du bilan

### 5.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

#### 5.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles, corporelles et des amortissements

##### 5.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles et corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Logiciels et site Internet	- €	- €	- €	- €
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	172 116 €	- €	- €	172 116 €
Installations techniques, matériel et outil.	31 889 €	980 €	- €	32 868 €
Autres immobilisations corporelles	47 378 €	31 451 €	14 700 €	64 129 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>251 383 €</b>	<b>32 430 €</b>	<b>14 700 €</b>	<b>269 113 €</b>

##### 5.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements logiciels et site Internet	- €	- €	- €	- €
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	20 107 €	6 885 €	- €	26 992 €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	12 273 €	5 344 €	- €	17 617 €
Autres immobilisations corporelles	27 793 €	13 211 €	12 145 €	28 858 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>60 173 €</b>	<b>25 439 €</b>	<b>12 145 €</b>	<b>73 467 €</b>

#### 5.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Autres immobilisations financières	100 €	210 €	70 €	240 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 €</b>	<b>210 €</b>	<b>70 €</b>	<b>240 €</b>

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.



## 5.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Total brut	A - d'1 an	A + d'1 an
Autres immobilisations financières	240 €	- €	240 €
Autres créances clients	44 172 €	42 298 €	1 874 €
Divers état et autres collectivités publiques	28 349 €	28 349 €	- €
Débiteurs divers	6 360 €	6 360 €	- €
Charges constatées d'avance	739 €	739 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>79 860 €</b>	<b>77 746 €</b>	<b>2 114 €</b>



ETAT DES DETTES	Total brut	A - d'1 an	A + d'1 an	A + de 5 ans
Emprunts et dettes /ets crédits à 1 an maxi	41 762 €	41 762 €	- €	- €
Emprunts et dettes /ets crédits à + d'1 an	127 634 €	9 279 €	41 003 €	77 352 €
Emprunts et dettes financières divers	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	76 498 €	76 498 €	- €	- €
Personnel et comptes rattachés	11 176 €	11 176 €	- €	- €
Organismes sociaux	21 416 €	21 416 €	- €	- €
Autres impôts et taxes	4 057 €	4 057 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	1 €	1 €
<b>TOTAL</b>	<b>282 543 €</b>	<b>164 188 €</b>	<b>41 003 €</b>	<b>77 352 €</b>
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	- €			

## 5.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances d'un montant de 28 709,38 € contre 19 185,58 € pour l'exercice précédent se composent de subventions à recevoir et autres charges d'avance.

Les charges constatées d'avance sont d'un montant total de 738,85 € à la clôture de l'exercice contre 344,07 € à la clôture de l'exercice précédent.

## 5.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	152 €	- €	- €	152 €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Subventions d'investissement	16 265 €	- €	6 982 €	9 283 €
Report à nouveau	14 645 €	9 186 €	- €	23 832 €
Excédent N-1	9 186 €	- €	9 186 €	- €
Déficit N	- €	37 089 €	- €	37 089 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 249 €</b>	<b>27 903 €</b>	<b>16 168 €</b>	<b>3 822 €</b>

## 5.5. Provisions pour dépréciation

Provisions pour charges	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Sur stocks et encours	17 922 €	33 788 €	17 922 €	33 788 €
Sur créances adhérents / clients	2 235 €	1 874 €	2 235 €	1 874 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 157 €</b>	<b>35 662 €</b>	<b>20 157 €</b>	<b>35 662 €</b>

## 5.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 498 €	21 176 €
Dettes fiscales et sociales	36 649 €	36 877 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	- €	- €
<b>TOTAL 1</b>	<b>113 147 €</b>	<b>58 053 €</b>
Produits constatés d'avance	- €	7 442 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>- €</b>	<b>7 442 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>113 147 €</b>	<b>65 496 €</b>

## 6. Informations complémentaires

Au cours de l'exercice 2013, l'association Cinésourds a bénéficié des subventions suivantes :

### 6.1. Subventions de fonctionnement, de participation aux programmes d'interprétariat et d'actions d'ouverture à la culture et de préparation du festival clin d'œil 2013 :

Objet des subventions	Montant
Service Interprétariat	27 000 €
Aide à l'emploi	10 312 €
Festival Clin D'Œil	161 686 €
Actions culturelles	11 420 €
Divers	4 291 €
<b>TOTAL</b>	<b>214 708 €</b>



Le festival Clin d'œil, organisé tous les 2 ans, nécessite pour sa réalisation, une préparation permanente. Ainsi chaque année précédent un festival nécessite d'engager des frais d'organisation. Les subventions déjà reçues ou à recevoir concernant le festival 2013 ont été rattachées à cet exercice pour la partie dédiée à la préparation du festival et compte tenu des dépenses correspondantes engagées.

### 6.2. Subventions d'investissement

L'association n'a reçu aucune subvention d'équipement sur l'exercice.

### 6.3. Autres produits

Les autres produits correspondent à divers dons et ajustements pour 22 068,80 €.

## 7. Autres renseignements

### 7.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie

Catégorie	A la clôture de l'exercice	A la clôture de l'exercice précédent
Cadres	0	0
Non cadres	6	6
<b>TOTAL EFFECTIF SALARIE</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

### 7.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités, toutes non commerciales.

## 8. Engagements financiers hors bilan

### 8.1. Engagements donnés et engagements reçus



Engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Néant

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés (*)	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Néant

### 8.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de celle-ci.

## 9. Services et manifestations proposés par l'association

### 9.1. Description des services et manifestations proposés par l'association

Les différents services et manifestations proposés par l'association sont regroupés autour de cinq catégories présentées ci-après :

- Actions Culturelles - Café Théâtre :
  - o Mise en scène de spectacles par des artistes professionnels ou semi professionnels, en faveur des sourds au niveau régional ;
  - o Offre culturelle permettant de diffuser de manière régulière la Culture Sourde, la langue des Signes et encourager la pratique artistique ;
  
- Atelier Regard En Soi :
  - o Atelier regroupant des stagiaires désireux d'acquérir un savoir-faire artistique ;
  - o Atelier permettant aux participants d'acquérir une capacité d'adaptation utile dans leur vie quotidienne ;
  - o Cette liberté d'expression constitue un moteur pour la création artistique individuelle ou collective ;
  
- Action Audiovisuelle :
  - o Vente de DVD par correspondance.
  - o Catalogue composé de 20 films, dont certains sont édités en 6 langues :
    - pièces de théâtre ;
    - films pour enfants ;
    - documentaires en Langue des Signes ;
  
- Festival Clin d'Œil :
  - o Organisation à Reims d'un Festival international biennal regroupant plus de 1 500 festivaliers pendant 3 jours ;
  - o Ce festival est l'occasion pour les artistes venus du monde entier d'exposer ou de présenter leurs œuvres :
    - pièces de théâtre ;
    - projections de films ;
    - faire découvrir au public la richesse artistique en Europe.

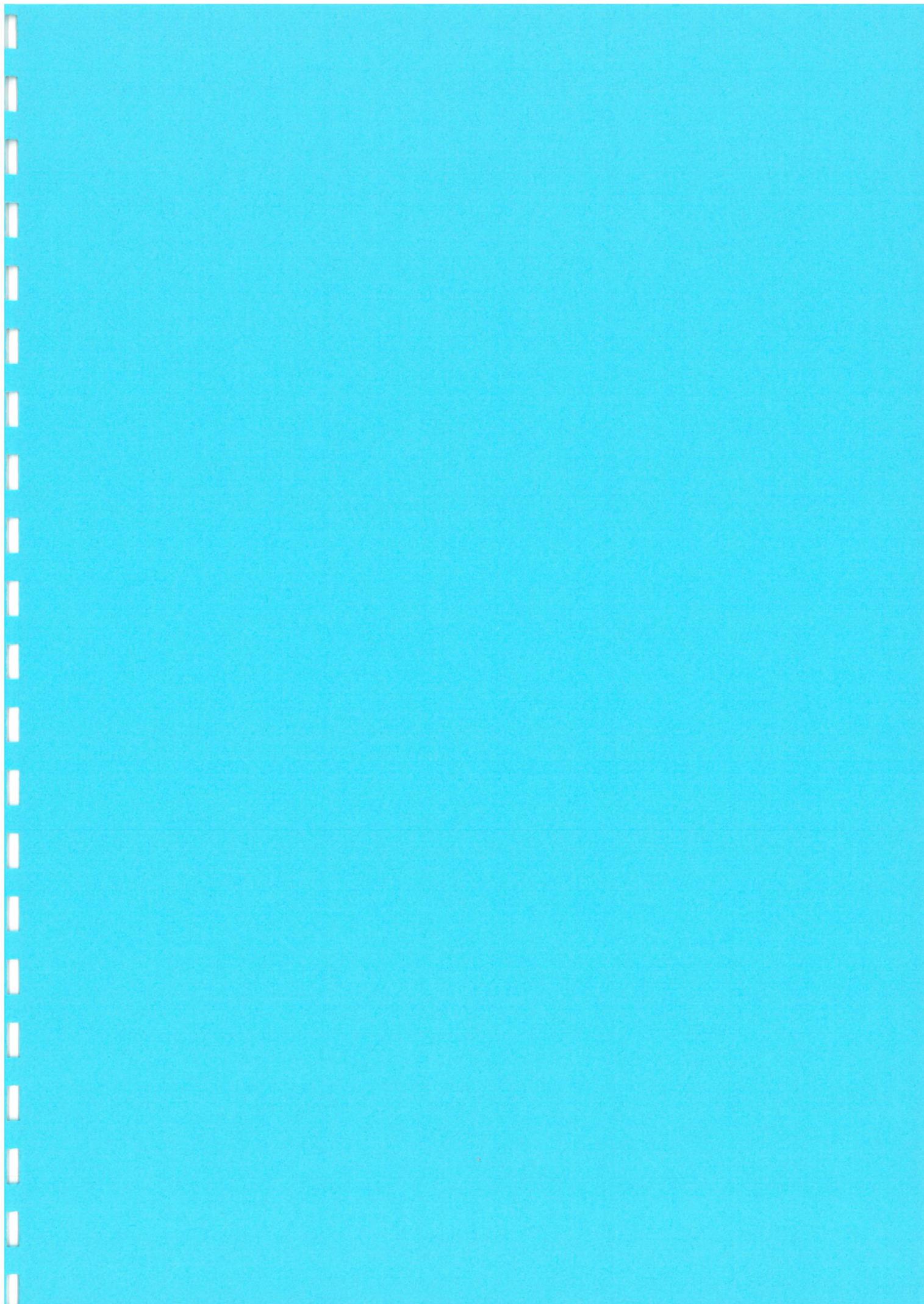


Le Festival Clin d'Oeil est né en 2003, il propose un large panel de créativité culturelle : des spectacles de théâtre, de danse, des expositions, des films... les créateurs sont sourds ou entendants maîtrisant la LSF. L'objectif est de montrer que la culture, l'art peut se créer en langue des signes. L'évènement ne se cantonne pas à la France, des dizaines d'artistes viennent de toute l'Europe

#### - Service Interprétariat :

L'objectif du service est de :

- o Permettre aux personnes sourdes de se rendre à des rendez-vous de toute nature, santé, justice, social ou privé, dans des conditions de communication normales via l'intervention d'interprètes en langue des signes française mis à leur disposition ;
- o Permettre une meilleure accessibilité à la communication entre les sourds et les entendants.



Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes Associés

Alain FONTANESI Directeur de Bureau

Denis CLÉMENT Directeur Adjoint

Nathalie DROUARD

Laurence MIAS

Romain MOZET

Isabelle PERRAY

Benjamin VERMEREN

## ASSOCIATION CINESOURDS

36 Rue Ponsardin  
51100 REIMS

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 décembre 2013**



---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

---

**ASSOCIATION CINESOURDS**

36 Rue Ponsardin  
51100 REIMS

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Reims, le 11 juin 2014

**FCN**

*Commissaire aux comptes*

**Romain MOZET**

*Associé*

